

Corinne Warnecke  
74 allée des Vinaigriers  
Bât C  
74520 Vulbens  
Numéro du contrat à résilier : PRLV-  
DMA\_CONTRAT\_3064520DR-PACK-PRO TECT-  
ELEC-+-DMA  
Marque : DMA

DMA  
54, boulevard Flandrin  
75116 Paris

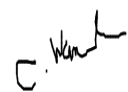
A Vulbens, Le 16/04/2026

Objet : Résiliation DMA (Assurance affinitaire)

Madame, Monsieur,



Je vous informe par ce courrier recommandé, que je souhaite mettre fin au contrat n°PRLV-  
DMA\_CONTRAT\_3064520DR-PACK-PRO TECT-ELEC-+-DMA qui nous lie.  
Veuillez prendre en considération ma demande et m'envoyer en retour un courrier confirmant le terme du contrat.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



**VOTRE CONTACT :****PRIMAGAZ**ESPACE INNOVALIA - BAT. A  
46-48 CHEMIN DE LA BRUYERE  
69570 Dardilly

Accueil téléphonique de 08h00 à 18h00

 **Service Clientèle** : 0970808708 **N° Sécurité** : 0 800 11 44 77  
(appel & service gratuits) Espace client sur [primagaz.fr](http://primagaz.fr)

2572 - 1 / 2 - 7742 - 8984 - A0 - 2602270387009

**MADAME CORINNE WARNECKE**  
74 ALLEE DES VINAIGRIERS  
LGT C004  
74520 VULBENS**SYNTHÈSE DE VOTRE FACTURE**

<b>Votre consommation gaz</b>	<b>55,54 €</b>
<b>Vos abonnements et services</b>	<b>27,58 €</b>
<b>Montant total hors TVA</b>	<b>83,12 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>16,62 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>99,74 €</b>

**Prélevé le 13/03/2026 sans escompte**

Détail au verso

Mode de paiement : Prélèvement

Pénalités de retard fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Le montant de la TICPE inclus dans votre facture est de 3,14€ HT

**Coordonnées bancaires de Primagaz** : CIC - BIC : CMCIFRPP - IBAN : FR7630066109470002022542619PRIMAGAZ - Cœur Défense Tour B - 110 Esplanade du Général de Gaulle - 92932 Paris La Défense Cedex - S.A.S. au capital de 42 441 872 € - 542 084 454 RCS NANTERRE - SIRET 542 084 454 00843 - APE 4671Z - T.V.A. acquittée sur les débits, N° identifiant TVA - FR 68 542 084 454 - [www.primagaz.fr](http://www.primagaz.fr)**Pratique ! Activez votre espace client en ligne et profitez de nombreux services.**

Commande gaz, suivi et paiement de factures, relevé de jauge ...

A tout de suite sur [espace-client.primagaz.fr](http://espace-client.primagaz.fr)

Page 2/4

Conformément à la Loi n°2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique, cet écrit réalisé sous forme électronique est admis en preuve au même titre que l'écrit sur support papier.

**Détail de votre Facture**

Adresse de consommation :

Madame CORINNE WARNECKE  
LGT C004  
74 ALLEE DES VINAIGRIERS  
74520 VULBENSVOTRE N° DE CLIENT : **0100441706**N° DE COMPTEUR : **1821A1001489**N° DE CONTRAT : **CPT1000260743**

<b>Votre consommation gaz</b>	Ancien Relevé (m3)	Nouveau Relevé (m3)	Diff (m3)	Coeff (*) convers (kWh/m3)	Qté	Unité	Prix Unitaire HT	Montant Hors TVA	TVA
Consommation de Propane du 21/12/2025 au 19/02/2026 selon Estimation automatique	555	577	22	27,167	598	KWH	0,0835€	49,93€	20,00%
Consommation de Propane du 20/02/2026 au 20/02/2026 selon Estimation automatique	577	578	1	27,167	27	KWH	0,0915€	2,47€	20,00%
TICPE à usage combustible du 21/12/2025 au 31/01/2026	0	0	0	0,000	435	KWH	0,0048€	2,09€	20,00%
TICPE à usage combustible du 01/02/2026 au 20/02/2026	0	0	0	0,000	190	KWH	0,0055€	1,05€	20,00%

\*Le coefficient de conversion est calculé selon les relevés de température et de pression effectués sur site

<b>Vos abonnements et services</b>	Qté	Unité	Prix Unitaire HT	Montant Hors TVA	TVA
Abonnement Énergie du 21/02/2026 au 20/04/2026	1,9397	Mois	14,2200€	27,58€	20,00%

## 3 bonnes raisons de passer au prélèvement automatique



### PLUS PRATIQUE

Aucun oubli ni contraintes liés à la réception postale de vos factures



### PLUS ÉCONOMIQUE





Pas besoin de rédiger des chèques et vous économisez les frais d'envoi postaux



### ECO-FRIENDLY

Limitez vos émissions de CO<sub>2</sub> en choisissant un mode de paiement digital plutôt que le papier\*

## Comment faire ?

-  • Rendez-vous sur votre espace client, Rubrique "Factures"/ "Mon mode de règlement".
-  • Cliquez sur « Modifier mon mode de règlement » et optez pour le prélèvement.
-  • Téléchargez, complétez et signez le mandat de prélèvement SEPA
-  • Renvoyez-le directement électroniquement via le bouton "Votre mandat SEPA".

Vous pourrez opter pour le Primabonnement : ce service gratuit vous permet de mensualiser votre budget énergie sur toute l'année par prélèvement automatique sur votre compte bancaire.

## Le saviez-vous ?

Sur votre espace client accessible 24H/24 sur primagaz.fr, vous pouvez consulter et archiver les duplicatas de vos bons de livraison et de vos factures, sur les 24 derniers mois.

Si vous le souhaitez, vous avez également la possibilité de régler vos factures par carte bancaire depuis votre espace client sur [www.primagaz.fr](http://www.primagaz.fr) ou par téléphone (0970 808 708), par virement en indiquant votre code client et la référence de votre facture, par chèque (libellé à l'ordre de Primagaz accompagné de votre T.I.P non signé) ou par TIP.

\*Etude Ernst & Young et Bio Intelligence Service pour la fédération française bancaire - 2011

Conformément à l'article L122-1 du Code de l'énergie, nous vous informons qu'en cas de litige lié à l'exécution de votre contrat, si votre réclamation auprès de nos services n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le Médiateur national de l'énergie : Libre réponse n° 59252 75443 PARIS Cedex 09 ou [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr)

IBAN :FR763XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX014X  
RUM :FR100441706001  
ICS :SOGEFRPPXXX

Réf: 0100441706 217000067688 FR01  
Madame CORINNE WARNECKE

FR01  
Facture n°  
217000067688

Date :  
26/02/2026  
Référence Client :  
0100441706

Modalité de Paiement :  
Montant : 99,74

Prélèvement

Page 4/4

Madame CORINNE WARNECKE  
Conformément à la Loi n°2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique, cet écrit réalisé sous forme électronique est admis en preuve au même titre que l'écrit sur support papier.